

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 2 juillet 2025

Présents : Alain PASCAL, Jean SERRI, Benoît CHARLEAU, Hélène SALETTI, Baptiste VIALET, Alice FERMENT, Michel BOURGAT, Jean Pierre GAUTHIER, Cécile STEFANI, Sylvain BAUCHAU, Franck RUEL
Secrétaire de séance : Benoît CHARLEAU

Avant de commencer l'ordre du jour du conseil municipal, l'association THERANIMA a été invitée à venir présenter son action. Lisa Benothmane et Florence Margerat présentent en quelques minutes **les activités proposées par THERANIMA, ferme équestre associative** installée aux Glacières, aux frontières de notre commune :

Pour nous présenter, nous sommes un centre équestre associatif qui cherche à rendre réellement accessible les loisirs équestres à tous et notamment les publics locaux. Nous faisons d'ores et déjà des cours très accessibles,

Le but de cette asso est de structurer différentes activités équestre par pôle, tel qu'un centre équestre accessible et inclusif (comme cité plus haut), mais aussi une activité muletière, de la médiation animale, de l'équi-coaching et un élevage de mules Criollos.

Certaines prestations sont proposées par les bénévoles de la ferme ou par ses partenaires, toujours professionnels du milieu équin diplômés. Ainsi, nos offres sont diversifiées et réparties sur le territoire du Buëch. L'idée est de faire rayonner le territoire au-delà des frontières imposées par les régions ou les départements.

Pour les enfants notamment, ces activités permettent de développer beaucoup de notions importantes : respect des différences, attention à soi et à l'autre, lien avec la nature et le monde animal...

Cette association propose aux personnes de la région la possibilité de s'initier à plusieurs activités avec les chevaux et poneys, dans une approche ludique, éthologique, encadrée par des professionnels.

La séance est ouverte à 19h19

***Approbation du C.R. du CM du 29 Avril 2025**

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

***Proposition de modification du tracé du GR de Pays : Tour du Buëch,**

La commune a été contactée par M. STOZICKY de la Fédération Française de Randonnée et M. Desbenoit de la CCBD pour évoquer une proposition de modification du tracé du GR de Pays du Tour du Buëch au niveau de Montama bas par le chemin de la Combe.

Il s'agit bien d'une demande de la Ffrandonnée. La condition de la commune est qu'ils assument l'entretien de ce chemin. En effet à ce jour les riverains le font plus ou moins régulièrement. Interrogés M. BAUCHAU ne voit pas d'inconvénient à ce que ce chemin devienne partie du GR ; l'autre propriétaire riverain absent pour quelques semaines n'a pu être rencontré. Son fils présent pense qu'il n'y aurait pas de problème.

La charge de l'entretien à la Ffrandonnée serait stipulé dans notre délibération.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

Lotissement Chante-Duc – Lot n° 5,

Une option a été déposée en Mairie pour le lot n° 5.

Cette option sera acceptée après le bornage demandée à la SARL Toulemonde/Bontoux pour une division parcellaire sur les lots 5 et 10 afin d'assurer l'accès au lot 10 par le bas.

L'intervention du géomètre a été réalisée le 25 juin dernier ; aucune délibération ne sera prise ce jour, les résultats du géomètre ne nous étant pas encore parvenus.

Les élus réunis en conseil ce jour émettent un avis favorable sur cette option à ces conditions, et sur le nouveau bornage

Préemption Parcelle ZO 35 La Rochette,

Le montant de la préemption nous est proposée pour 5 000 €.

Le conseil est aujourd'hui interpellé sur ce prix, la préemption ayant déjà été votée par délibération.

Cette parcelle est classée constructible (?) et le prix en est dès lors plus élevé ; ou bien nous sommes d'accord sur ce prix, ou bien nous ne le sommes pas. Dans ce cas deux solutions : soit nous faisons une proposition plus basse qui serait ou pas acceptée par le vendeur ; en cas de refus du vendeur de notre éventuelle proposition la saisie du juge des expropriations serait la suite logique ; le prix serait défini par les magistrats se basant sur les montants des ventes immobilières équivalentes déjà réalisées dans la commune. Pour mémoire le terrain à bâtir du lotissement est à 32€ le m2 viabilisé. Ici nous nous trouvons devant un prix de 15€ environ du m2 non viabilisé.

Madame le Maire rappelle que la StEp envisagée au hameau de La Rochette ne peut se passer de cette parcelle pour voir le jour.

Les élus acceptent cette préemption pour le montant de 5000 € (prix de vente de cette parcelle ZO 35)

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

Infos diverses :

- **demande Jean Serri** : suite à des problèmes d'humidité M. SERRI avait demandé une réfection du goudron sur l'espace séparant sa maison et la terrasse voisine à la commune. Or il apparaît que cet « espace » appartient à la maison « Bardoux » propriétaire de la terrasse. M. SERRI est invité à contacter ses voisins.
Un bourrelet de goudron sera réalisé au dessus de cet espace pour contraindre l'écoulement de l'eau vers le bas de la rue de l'église où un regard collecte l'eau de ruissellement
- l'association **Montama tipi** exprime une demande de soutien ; après discussion tous en sont d'accord que la réponse à la demande sera assujettie à la fourniture par Elodie Bardes des agréments officiels nécessaires à ces activités. Une communication lui sera adressée en ce sens.
- Quelques informations sont demandées quant au projet de **voie verte** par M. Gauthier ; Baptiste VIALET apporte les infos sur ce projet de relier Aspres à Lus par les anciens chemins sur berges du Buëch. Le projet est à l'heure actuelle entre les mains de la CCBD et du Département des Hautes Alpes
- **Gibertton** : le 26 mai visite de la DREAL pour évaluation du site suite à lettre de dénonciation pour illégalité : nous attendons le rapport qui nous permettra de déposer une demande de régularisation (condition : que le site soit fermé au public, ce qui est fait, merci au délateur écrivain) dont le délai de réponse après réception est d'environ 6 mois ; étant toujours en attente des éléments nécessaires à la constitution de ce dossier nous présumons une fermeture de plusieurs mois
- **État avancement des travaux d'abaissement de la chaussée sous le Pont SNCF** : réunion avec les entreprises retenues le 27 juin pour premiers échanges ; début du chantier fixé au 1er septembre, durée environ 8 semaines
- Une réunion autour de **l'eau** organisée en préfecture nous apprend que dans le nouveau plan une révision du tarif de l'eau à 1,15€ le m3 est nécessaire pour prétendre à des subventions. La 2ème condition sera la refonte de nos schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement (ce qui explique le rejet de notre demande concernant les fuites)
- Le décaissement pour mise à niveau du terrain pour **implantation des jeux d'enfants** a commencé ; les appareils seront livrés vers la mi-juillet au retour de congé de Patrice
- **Aménagement aire du Beauchêne** : convention en cours d'élaboration (230000€ de travaux d'aménagement obtenus)
- Avec le secrétariat nous avons commencé à nous pencher sur l'élaboration du **PCS** qu'il nous faudra au regard des événements climatiques et risques recensés, mettre en place avant la fin d'année
- La révision du **ScOT ayant été mise en pause**, les bases de révision du PLU sont redevenues floues. Cependant une commission d'élus sera réunie à l'automne pour déterminer les orientations que nous souhaiterions, et tous sont d'ores et déjà invités à y réfléchir
- **Nouveaux horaires APC** 8h30 – 12h30 lundi mardi, vendredi à partir du 15 juillet ; si plus d'activité plus de rémunération pour la commune ; convention pour 9 années
- arrivée d'une **naturopathe** dans le cabinet partagé Mme KORTYLAK-HOMANN Linda (naturopathe à La Ciotat et Faurillon de cœur)
- **obtention 30% DETR pour réfection placette lavoir** et attente réponse département,
- La DSIL demandée pour le remplacement des menuiseries des locatifs a été refusée. Un débat semble poindre quant à la nécessité de ces travaux ; le conseil en sera saisi lors de la prochaine session
- Les becs de fontaines ont été livrés et seront mis en place dès que le planning de l'employé technique le permettra
- Le T4 situé au-dessus des bureaux de la Mairie, a été loué à partir de fin juillet ce qui fait que tout le locatif de la commune sera loué.

Un rappel des manifestations à venir :

14 juillet : bal à la salle polyvalente avec buvette

28 juillet : la grande évasion

2 août : fête du village

Lundi 7 juillet à 17h30, salle des fêtes, le conseil communautaire se tiendra en présence de Monsieur Jean Marie BERNARD Président du Département des Hautes Alpes. Les élus et le public sont attendus.

La séance s'achève à 20h30

Ce procès-verbal a été validé par le Conseil Municipal réuni le 09 septembre 2025

La Maire : Hélène SALETTI



Le secrétaire de séance : Benoit CHARLEAU

